

14ème législature

Question N° : 62294	De M. Bertrand Pancher (Union des démocrates et indépendants - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, redressement productif et numérique		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >travail	Tête d'analyse >travail temporaire	Analyse > BTP. main d'oeuvre étrangère.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les nombreuses sollicitations que reçoivent les entreprises les incitant à faire appel à du personnel de Pologne, Roumanie ou Portugal qualifié et à moindre coût. En effet, de nombreuses entreprises notamment du secteur du BTP constatent que de plus en plus d'entreprises du secteur, bien que réticentes au début, font aujourd'hui appel à ces prestataires compte tenu du coût, de la législation et de la concurrence. Ainsi, sous couvert de faire appel à une société d'intérim, à fortiori établie en France, elles n'ont plus de scrupules, ni de retenues pour le faire savoir et recherchent plus à embaucher. Cette situation est particulièrement préoccupante à plusieurs titres. D'abord, pour les entreprises à la recherche de personnel qui ne trouvent pas de candidats et qui sont en concurrence avec des entreprises ayant du personnel bon marché. Ensuite, pour les entreprises qui ont recours de manière abusive à cette pratique et qui ne pensent pas à leur avenir et ainsi installer des équipes qui forment des jeunes salariés et qui rendent pérennes leurs structures. Enfin, celle des personnes et notamment les jeunes qui sont à la recherche d'un travail et qui ne trouvent pas d'emploi. Aussi, il lui demande quelles sont ces intentions en la matière.